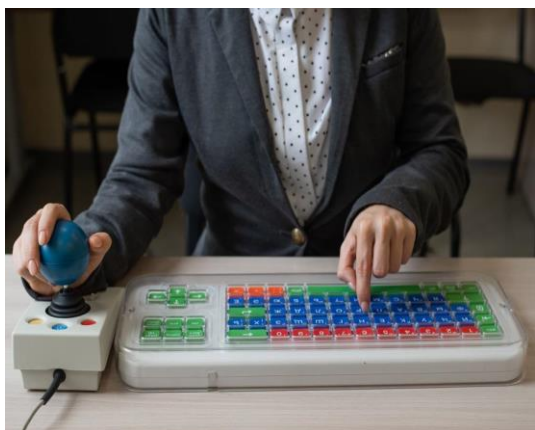




## FEVRIER - MARS 2023

[www.handicapenergie.fr](http://www.handicapenergie.fr)

### AIDES TECHNIQUES : NOUVELLE RUBRIQUE SUR “MON PARCOURS HANDICAP”



Une nouvelle rubrique, dédiée aux aides techniques, vient désormais compléter les informations proposées sur la plateforme gouvernementale “Mon Parcours Handicap”.

**Quelles sont les différentes aides techniques existantes en matière de handicap ?** Comment les choisir au mieux ? Existe-t-il des aides pour les financer ? Comment apprendre à les utiliser ? Quelle est la meilleure manière de les entretenir ? Voici quelques-unes des nombreuses questions auxquelles est dédiée la nouvelle rubrique de « Mon Parcours Handicap » consacrée aux aides techniques.

« Mon Parcours Handicap », une plateforme d’information pour chaque étape de la vie

Lancée en mai 2020, la plateforme gouvernementale « Mon Parcours Handicap » propose des informations thématiques officielles et actualisées concernant chacune des étapes du parcours de vie des personnes en situation de handicap. Cette nouvelle rubrique spécifique aux aides techniques vient ainsi compléter les autres catégories existantes en réponse aux interrogations des bénéficiaires : droits, aides et démarches, emploi et formation, scolarité et études supérieures.

« La Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) et la Caisse des Dépôts, sous l’égide du ministère des Solidarités, de l’Autonomie et des Personnes handicapées, poursuivent leur collaboration dans l’élaboration de ce site d’information et d’orientation, commente, en ce sens Virginie Magnant, directrice de la CNSA. Avec cette nouvelle rubrique, elles ont souhaité présenter des aides techniques mieux prescrites et accompagner les personnes en situation de handicap ou en perte d’autonomie, afin de les guider à chaque étape de leur parcours, grâce à des équipes pluriprofessionnelles, présentes sur tous les territoires ».

<https://handirect.fr/aides-techniques-nouvelle-rubrique-sur-mon-parcours-handicap/>

## UNE EPARGNE A 6 % SANS RISQUE POUR L'AAH



Le livret d'épargne populaire est le livret non imposable le plus rémunérateur, avec un taux de 6 %. Les intérêts versés n'entrent pas dans les ressources prises en compte pour le calcul de l'AAH. Aucun risque donc de voir son allocation baisser. Idem pour le livret A mais son taux de 3 % est moins intéressant.

D'accord, ce n'est pas comme ça que vous allez devenir millionnaire. Mais cela serait dommage de ne pas en profiter. Le 1er février, le taux d'intérêt du livret d'épargne populaire (LEP) est

passé à de 4,6 % à 6,1 %. Deux fois plus que le livret A.

### **Obligations, actions... : attention**

Ces deux livrets font partie des rares produits d'épargne dont la rémunération est non imposable. Une caractéristique essentielle pour les allocataires de l'AAH. Les caisses d'allocations familiales intègrent, en effet, les intérêts (ou dividendes) imposables dans les ressources prises en compte pour le calcul du montant de l'allocation adulte handicapé.

Placer ses économies dans des obligations ou des actions, par exemple, c'est donc prendre le risque de voir son AAH réduite. Voire, le cas échéant, de perdre son complément de ressources ou sa majoration pour la vie autonome, versés sous condition, entre autres, d'une allocation à taux plein ou en complément d'une retraite, d'une pension d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail.

Ouverture sous condition de ressources

C'est donc le moment ou jamais d'ouvrir un livret d'épargne populaire. Sous réserve que votre revenu fiscal de référence soit inférieur au plafond autorisé pour être titulaire d'un tel compte.

### **Plafond de revenus selon la situation familiale – Métropole :**

Nombre de parts de quotient familial	Plafond de revenus
1	21 393 €
1,5	27 107 €
2	32 821 €
Par demi-part supplémentaire	+ 5 714 €

### **Placement limité à 7 700 €**

Lors de l'ouverture du LEP, vous devez verser sur le compte un montant minimum de 30 €. Vous pouvez effectuer, par la suite, des versements au rythme que vous souhaitez, avec un minimum de 10 €. Dans tous les cas, le montant maximum sur le livret ne peut dépasser 7 700 €. Mais les intérêts versés par la banque ne sont pas pris en compte pour vérifier le dépassement du plafond.

Chaque contribuable n'est autorisé à avoir qu'un seul livret. Votre conjoint peut donc en détenir un. Besoin d'argent ? Vous pouvez retirer librement les sommes souhaitées.

Si vous placez 1 000 € sur un livret d'épargne populaire, au bout d'un an, vous aurez gagné 61 €. Au bout de 10 ans, votre capital s'élèvera à 1 807 €... si le taux reste à 6,1 %, ce qui n'est pas garanti.

Source : Faire Face Franck SEURET

## LES JOURNEES DE SENSIBILISATION



**La Journée nationale du Syndrome d'Asperger est fixée le 18 février.** Et cette date n'a pas été choisie par hasard ! Le 18 février correspond à la date de naissance de Hans Asperger, médecin psychiatre autrichien qui a, le premier, décrit ce syndrome en 1944. **Le mardi 21 mars 2023 est consacré à la Journée mondiale de la Trisomie 21.** L'occasion de sensibiliser le grand public cette anomalie chromosomique qui touche 27 000 nouveau-nés chaque année. Comment se mobiliser ? Participer au défi des chaussettes dépareillées ? **A ne pas confondre avec la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme qui, elle, a lieu le 2 avril.**

### Origine de la Journée nationale du Syndrome d'Asperger - 18 FEVRIER

Depuis 2010, un collectif d'associations appelé **4A** (Alliance des associations pour les personnes Asperger), demande chaque année qu'une journée nationale dédiée au Syndrome d'Asperger soit créée en France. Après des années de demande, cette journée de sensibilisation est finalement créée en 2014, soutenue par le cabinet de Marie-Arlette Carlotti, ex-ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion. C'est une journée nationale française et non mondiale officiellement. Mais dans les faits, il semblerait que dans plusieurs pays, **le 18 février** soit aussi la journée du Syndrome d'Asperger (Mexique, Australie...) l'amélioration de l'accès aux droits et à la compensation des personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques, cognitives ou avec un TND a été identifiée comme une priorité forte lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 11 février 2020.

### Origine de la Journée mondiale de la Trisomie 21 - 21 MARS

En décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies décide de proclamer **le 21 mars** comme la Journée mondiale de la Trisomie 21. Dans une résolution adoptée le 19 décembre 2011, elle invite "tous les États Membres, les organismes compétents du système des Nations Unies et les autres organisations internationales, ainsi que la société civile (y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé) à célébrer comme il se doit la Journée, afin de sensibiliser l'opinion publique à cette question". A partir de 2012, ce syndrome est ainsi mis à l'honneur chaque année à l'occasion d'une Journée de sensibilisation orchestrée par l'Association Down Syndrom International et largement suivie par toutes les associations concernées, dont Trisomie 21 France. "Cette campagne est en lien avec la campagne de Down Syndrome International, car c'est un sujet mondial : se donner les moyens d'une société qui inclut toutes les personnes qui la composent, c'est-à-dire qui n'en exclut aucune. Pour cela, il est indispensable de permettre une accessibilité universelle pour toutes les personnes en situation de handicap (école, loisirs, travail, services publics, lieux de vie et de culture...) pour permettre aux personnes concernées de pouvoir y prendre part comme les autres", annonce Nathanaël Raballand, le Président de Trisomie 21 France.



### Origine de la Journée mondiale de l'autisme - 2 AVRIL

C'est une initiative lancée en 2007 par l'Organisation des Nations Unies, qui permet de soutenir cette cause, en contribuant aux changements des mentalités sur les stéréotypes et sur les idées reçues sur l'autisme, et en favorisant une meilleure inclusion des personnes avec TSA dans notre société. A cette occasion, chacun d'entre nous est invité à porter du bleu, la couleur symbolique de l'autisme, durant toute la journée du **2 avril**. En France, la Haute Autorité de Santé estime qu'il y aurait environ 100 000 personnes de moins de 20 ans et près de 600 000 adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ces troubles concerneraient par ailleurs 7 500 naissances chaque année.



## FOCUS SUR LA CULTURE : A CONSOMMER SANS MODERATION



**CINEMA** : C'est une Rennaise, la comédienne **Katia Lutzkanoff**, qui a remporté mardi soir à Paris, dans les locaux du CNC, le **Marius de l'audiodescription**, pour le film **La nuit du 12**, de Dominik Moll. Un jury composé de 214 personnes déficientes visuelles a décerné ce prix qui récompense la meilleure audiodescription, parmi la liste des cinq films nommés par l'académie des César dans la catégorie meilleur film.

« Dans ce film, il y a tout, les décors, les personnages, leur attitude, leur regard, tout y est, explique Sylvie Gange, à l'origine du Prix. Ce film est arrivé nettement en tête. C'est sans doute lié aussi au fait que le réalisateur a participé à la relecture, aux côtés de Katia Lutzkanoff et de Ouiza Ouyed, déficiente visuelle. Dominik Moll a pu faire passer au mieux ses intentions. »

Le Marius de l'audiodescription a été lancé en 2018. **Depuis, cinq films ont déjà été récompensés pour leur audiodescription : Petit paysan de Hubert Charuel, Pupille de Jeanne Herry, J'accuse de Roman Polanski, Été 85 de François Ozon, et Aline de Valérie Lemerrier.**

**Écouter les images** : L'audiodescription est un appui indispensable à la bonne compréhension d'un film. Elle apporte une explication vocale à une image qui fait sens, qui éclaire un scénario. Et surtout, elle rend le cinéma accessible aux personnes mal et non-voyantes. Elle leur permet d'écouter les images pour suivre un film et, comme tout le monde, de donner un avis. « Il faut être concis, rigoureux, juste donner des clefs, ne pas expliquer, ni dénaturer le film, explique Katia. Il faut se comporter comme une amie, qui décrirait ce qu'elle voit, trouver le mot le plus juste pour décrire une action, une émotion, adopter le bon ton, sans parler sur la musique, ou sur les dialogues. »

Source : Ouest-France



**Philippe Pozzo di Borgo est de retour avec un nouveau livre, « Le promeneur immobile », dix ans après le succès du film « Intouchables », inspiré d'un de ses ouvrages.**

Vingt ans après « Le second souffle », le livre à succès qui a inspiré le film « Intouchables », Philippe Pozzo di Borgo a sorti un nouveau livre « Le promeneur immobile » qui revisite la vie de l'auteur, fracassée par son accident. Dans ce livre, il voyage dans sa tête, dans sa chambre, introspecte... Il s'imagine revenir dans le monde des valides pour témoigner et faire avancer les choses sur la reconnaissance du handicap. L'auteur raconte également comment il a vécu une double vie, bruyante et mouvementée après le succès d' « Intouchables » en opposition avec une autre, souffrante, difficile et inerte.

<https://handirect.fr/le-promeneur-immobile-le-nouveau-livre-de-philippe-pozzo-di-borgo/>

Mais qu'est-ce que Philippe Croizon peut-il bien avoir encore à raconter ? Un livre sur sa quadri-amputation, c'est fait. Un autre sur la traversée de la Manche à la nage, c'est tout bon. Le récit de son exploit autour des Cinq continents, il a déjà donné. Et même un essai d'humour sur le handicap. Le 22 février 2023, sort en librairie son nouvel ouvrage **Tout est possible ?**

**Des moments intimes de sa vie** : Ce sont 240 pages de réflexions personnelles sur les étapes qui ont permis à l'ex-ouvrier métallo devenu aventurier tous azimuts de ne pas sombrer et de se réinventer. Philippe Croizon dévoile des moments très intimes, comme il ne l'avait jamais fait auparavant : les blessures d'un cancer dyslexique, la mascarade familiale après l'accident, sa tentative de suicide après le départ de sa femme, ses premières humiliations en public, les complexes dévorants qui l'ont longtemps maintenu dans le désespoir d'être aimé puis la rencontre avec Suzana, sa compagne actuelle. Parce que, au-delà de sa situation personnelle extrême, ces obstacles de la vie, bien d'autres les traversent. Ils se reconnaîtront dans ces confessions et trouveront peut-être une étincelle pour se ressaisir et aller de l'avant. En couverture, le bandeau ne prétend-il pas qu'il « existe en chacun de nous des ressources insoupçonnées » ? Ce livre se définit comme un « petit concentré d'optimisme »



A consommer sans modération, que l'on soit handicapé ou non.

<https://informations.handicap.fr/a-croizon-nouveau-livre-tout-possible-vous-de-jouer-34479.php>true>



# VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : QUELLES AIDES EN CAS DE HANDICAP ?



Une initiative

Les femmes en situation de handicap ont deux fois plus de risque d'être victimes de violences conjugales que les femmes valides, d'après l'ONU (2017). Selon une étude de la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), parue en juillet 2020, le handicap fait même partie des caractéristiques -avec la situation familiale ou l'âge- « qui influent le plus sur la probabilité d'avoir subi des violences physiques, sexuelles

et verbales ». Face à cet enjeu sociétal, l'ONG Gynécologie sans frontières lance le 8 mars 2023, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la **plateforme numérique « violence santé femmes »**. « Nous avons conçu cette plateforme pour que toutes les femmes aient accès à une prise en charge de proximité respectueuse des bonnes pratiques, par des professionnels formés et identifiés », explique Richard Matis, président de l'ONG. Or, « faute de formation, de connaissance, d'accompagnement, de temps, de réseaux de confrères reconnus compétents, ces derniers sont encore nombreux à ne pas oser s'investir dans cette prise en charge », déplore Gynécologie sans frontières.

Cette page leur donne également accès à une liste de ressources dédiées : le **39 19**, numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences ; **une autre ligne d'écoute spécialement conçue pour les femmes en situation de handicap (01 40 47 06 06), ouverte de 9 à 22 heures, avec une alternative pour les personnes sourdes et malentendantes ; le 114, disponible 24h/24 et 7j/7 pour toute situation d'urgence rencontrée par une victime ou un témoin**. Une alternative en visiophonie ou texte est accessible depuis un smartphone (application 114) ou un ordinateur : **www.appel.urgence114.fr**.

Plusieurs associations de lutte contre les violences faites aux femmes en situation de handicap sont également répertoriées : Femmes pour le dire, femmes pour agir (FDFA), l'Association francophone de femmes autistes (AFFA), Droit pluriel ou encore Femmes sourdes citoyennes et solidaires (FSCS). Dernière piste, le dispositif Handigynéco (Lire : Handigyneco : les soins gynéco accessibles à toutes), lancé en 2018 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France, qui vise à amener les soins gynécologiques jusqu'aux femmes en situation de handicap et sensibilise sur ce sujet.

## ET LE 08 MARS....

### Journée Internationale des Droits des FEMMES



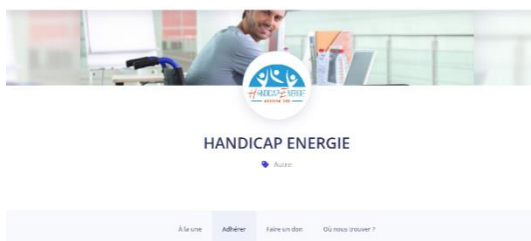
Le 8 mars est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice. Plusieurs événements et initiatives ont lieu à travers le monde à cette occasion notamment pour :

réfléchir, échanger, se mobiliser pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;

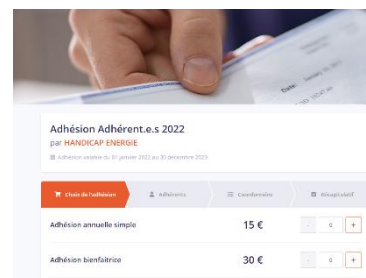
faire le point sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire sur la question de la place des femmes dans la société.

C'est aussi l'occasion de mettre en avant les initiatives qui placent les femmes au cœur de la création ainsi que leur participation à la vie sociale, politique et économique.

# N'OUBLIEZ PAS DE RENOUELER VOTRE ADHESION !



Cliquez sur le lien suivant et grâce à HELLOASSO, votre adhésion sera entièrement dématérialisée :



<http://www.handicapenergie.fr/elementor-1750/>

## PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES

Ont participé à ce numéro :

**Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND**

**Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD**

[www.handicapenergie.fr](http://www.handicapenergie.fr)

Contact : [contact@handicapenergie.fr](mailto:contact@handicapenergie.fr)

*Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.*

## Nos Partenaires

